

## DOSSIER 5 : REGISTRE DES RECOUPEMENTS | IDENTIFIANTS REMPLACÉS OU PERDUS (TA2)

Année :

Date de remplacement (Jour/Mois)	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Date de consignation (Jour/Mois)
15/04	840 000 123 456 789	124 000 012 246 326	15/04

\* Dans les 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal **ou** avant son départ de la ferme, selon la première éventualité

**DOSSIER 5 : REGISTRE DES RECOUPEMENTS | IDENTIFIANTS REMPLACÉS OU PERDUS (TA2)**

**Année :**

Date de remplacement (Jour/Mois)	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Date de consignation (Jour/Mois)

\* Dans les 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal **ou** avant son départ de la ferme, selon la première éventualité

**DOSSIER 5 : REGISTRE DES RECOUPEMENTS | IDENTIFIANTS REMPLACÉS OU PERDUS (TA2)**

**Année :**

Date de remplacement (Jour/Mois)	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Date de consignation (Jour/Mois)

\* Dans les 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal **ou** avant son départ de la ferme, selon la première éventualité

**DOSSIER 5 : REGISTRE DES RECOUPEMENTS | IDENTIFIANTS REMPLACÉS OU PERDUS (TA2)**

**Année :**

Date de remplacement (Jour/Mois)	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Date de consignation (Jour/Mois)

\* Dans les 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal **ou** avant son départ de la ferme, selon la première éventualité

## DOSSIER 5 : REGISTRE DES RECOUPEMENTS | IDENTIFIANTS REMPLACÉS OU PERDUS (TA2)

Année :

Date de remplacement (Jour/Mois)	Ancien numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Nouveau numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres	Date de consignation (Jour/Mois)

\* Dans les 7 jours suivant la mise en place d'un nouvel identifiant sur l'animal **ou** avant son départ de la ferme, selon la première éventualité